

Quelques points concernant le [projet de loi C-21 des Libéraux](#)

- 1) **En lien avec la [possibilité de transférer au Québec le pouvoir de bannir les armes de poing](#)**, voici notre position:

"Bien qu'à première vue l'idée de transférer le pouvoir d'interdire les armes de poing au Québec puisse sembler positive, avec un peu de recul on se rend compte que ça joue le jeu des Libéraux qui cherchent désespérément à défendre leur projet de loi et à ressusciter leur crédibilité en lien avec le contrôle des armes.

En fait, il s'avère que ce serait une très mauvaise idée pour le Québec, du moins dans le contexte du projet de loi C-21, de demander ou d'accepter le pouvoir d'interdire les armes de poing. C'est un piège. C'est encore un acte de déresponsabilisation du gouvernement fédéral sur un enjeu de juridiction fédérale, et cela permettrait aux Libéraux de se dénicher un rare allié crédible en faveur d'au moins un élément dans cette coquille vide.

Alors à moins que le gouvernement caquiste ne soit prêt à s'engager à interdire les armes de poing demain matin, une interdiction provinciale ne demeurera rien d'autre qu'une possibilité abstraite, et ce transfert de pouvoir, une autre mesure vide.

En plus, un tel pouvoir créerait un dangereux précédent. On déléguerait aux provinces les mesures les plus centrales du contrôle des armes? Cela soulève toutes sortes d'enjeux juridiques et constitutionnels, en plus de questions morales, comme le fait de simplement lancer la balle à d'autres juridictions lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures d'ordre criminel qui visent à réduire le crime et à sauver des vies.

Il a fallu six ans de combat pour adopter le registre québécois, même avec l'appui de tous les partis de l'Assemblée nationale dès le début. C'était un combat difficile pour tous les partis politiques et cela a créé de grosses divisions. Les familles des victimes sont épuisées. Ceci est notre dernière bataille. Pendant ce temps, le lobby pro-armes devient de plus en plus fort.

Si le Québec obtenait ce pouvoir, ça voudrait seulement dire que le combat contre la prolifération des armes de poing serait déplacé au Québec, entamant un autre débat éternel qui ne finira jamais, et le fédéral se débarrasserait de ses responsabilités alors que le débat au niveau fédéral dure maintenant depuis quinze ans!

Le C-21 est une coquille vide. Personne n'a été consulté. À moins qu'ils fassent marche arrière et concèdent aux Canadiens le programme de rachat obligatoire des armes d'assaut qu'ils avaient promis, il est difficile d'imaginer ce qui pourrait être fait pour que ce projet de loi soit récupérable.

Pour nous, l'option la plus évidente est que les Libéraux retournent à la table de travail et qu'ils proposent un projet de loi sérieux qui vise réellement à améliorer la sécurité publique et pas uniquement à fournir des "talking points" sans substance pour faire du théâtre politique."

- 2) **En lien avec la mesure "drapeau rouge"**: Les ordonnances d'interdiction de possession d'armes existent déjà. Une victime potentielle n'a qu'à appeler la police qui doit ensuite intervenir. La nouvelle "mesure" ne règle aucune des failles identifiées par plusieurs enquêtes de coroner ou médiatiques (donc celle de [Lionel Desmond](#) qui a lieu présentement), soit des cas où la police avait été alertée de risques par des proches mais n'ont pas retiré les armes (voir page 5 de [ce mémoire](#), en plus de ce [cas-type plus récent](#)). Même si une nouvelle procédure (plus onéreuse) s'ouvrirait aux victimes potentielles, ce sont les mêmes critères et la même discrétion qui continueront de s'appliquer. Le fardeau serait sur la victime potentielle et le nouveau processus serait plus long par rapport à ce qui existe à l'heure actuelle, alors que [l'Association canadienne](#)

des [médecins d'urgence](#) demande un processus plus rapide.

- 3) **En lien avec la lutte contre les "straw purchases" (achat légaux pour revendre illégalement):** La seule mesure est de dire que les citoyens qui soupçonnent qu'un individu est engagé dans cette activité pourront alerter les autorités (ce que tout citoyen peut faire déjà actuellement), sauf que cela déclencherait un "[drapeau jaune](#)" qui permettrait de révoquer le permis de possession et d'acquisition (pendant 30 jours) pendant l'enquête. Aucune mesure structurante de prévention, et tout repose sur la vigilance des membres du public.
- 4) **En lien avec les chargeurs modifiables:** Au lieu d'interdire les [chargeurs de capacité de 20, 30 50 et même 100](#) dont le nombre de munition est bloqué à 5 ou 10 (selon le type d'arme) par une vis, le C-21 ne fait qu'ajouter une infraction au fait d'enlever la vice, ce qui s'ajouterait à l'infraction actuelle qu'est la possession d'un tel chargeur modifié. Rien qui empêcherait des tueurs de masse potentiels d'acquérir et de modifier de tels chargeurs, comme l'ont fait [Bourque \(Moncton\)](#), [Bain \(Métropolis\)](#), [Bissonnette \(Mosquée\)](#) et [Raymond \(Fredericton\)](#). Rien pour éliminer la [gamme d'échappatoires et d'exemptions](#) dans la loi actuelle.
- 5) **En lien avec les interdictions/restrictions municipales des armes de poing:** La recherche dit qu'il [n'y a pas de preuves](#) comme quoi ces interdictions seraient efficaces.
- 6) **En lien avec la mesure visant à "limiter la glorification de la violence" dans les publicités pour des armes à feu,** lors du briefing technique sur le C-21, les fonctionnaires de la Sécurité publique n'ont pas été capable d'identifier un seul cas de telles publicités au Canada.
- 7) **Le Projet de loi libéral C-71, déposé en 2018 et adopté en 2019, n'a pas encore été mise en œuvre.** S'il l'était, les autorités auraient les données de vente commerciales de toutes les armes d'assaut non restreintes vendues depuis, les préposés aux armes à feu auraient plus d'outils pour leurs enquêtes en lien avec les candidats aux permis, notamment pour protéger les victimes de violence conjugale et les vendeurs d'armes (commerciaux et privés) auraient à vérifier la validité du permis d'un acheteur, ce qui aurait peut-être pu empêcher [ce cas d'homicide conjugale](#).
- 8) **Enfin, la grande question est la suivante: Est-ce que le Nouveau Parti Démocratique appuiera les Libéraux pour permettre l'adoption du C-21, ou est-ce qu'il se rangera du côté des partisans pour le contrôle des armes (et du lobby pro-armes, dans ce cas particulier) pour s'opposer à la législation dans sa forme actuelle?** Depuis l'arrivée de Jack Layton en 2003, le parti n'a pas pris de position claire sur le contrôle des armes. Est-ce que l'histoire se répète? [Au moment des tentatives](#) pour abolir le registre des armes d'épaule par les Conservateurs, Layton tenait le sort du registre en ses mains. Il avait même un vote libre sur le C-391 (qui l'aurait aboli), provoquant des pressions intenses [des familles des victimes](#) le suppliant de ne pas aider Harper à détruire le registre. Bien qu'il ait maintenu le vote libre, le projet de loi a été rejeté avec la balance d'une voix (151 vs 153, le bris d'égalité aurait tombé du côté des



Conservateurs.)

Information : info@polysesouvient.ca